

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Annelise HERITEAU

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Carine DE LA IGLESIA

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00248

CONTRAT LOCAL DE SANTE THONON AGGLOMERATION 2025 - Convention avec l'Agence Régionale de Santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Santé Publique, article L. 1434-17,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération du Bureau Communautaire du 24 juin 2025 approuvant la demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement du poste de coordinateur du Contrat Local de santé.

CONSIDERANT la volonté de Thonon Agglomération de s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé dans la mise en place de son premier Contrat Local de Santé.

CONSIDERANT l'ouverture d'un poste de Coordinateur du Contrat Local de Santé au sein de l'Agglomération.

CONSIDERANT la convention ci-annexée couvrant la période 2025 à 2030, relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes au financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention, couvrant la période 2025 à 2030, relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes au financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé de Thonon Agglomération.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer la convention et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **06 NOV. 2025**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00249

Adoption de « l'Accord sur les projets portant sur le financement d'infrastructures transfrontalières structurantes pour Genève situées en France »

Rappel du contexte

La région transfrontalière franco-genevoise connaît un rythme de croissance économique et démographique parmi les plus élevés d'Europe. Cet essor s'accompagne d'un accroissement des flux frontaliers, qui mettent en exergue l'interdépendance croissante de nos territoires et le besoin d'accélérer la réalisation de projets de mobilité franco-suisse structurants.

A ce titre, la République et canton de Genève, le Département de l'Ain et le Département de Haute-Savoie reconnaissent l'importance de développer une politique régionale cohérente et ambitieuse, en promouvant de nouvelles formes de coopération pour répondre aux enjeux stratégiques auxquels leur bassin de vie transfrontalier est confronté. A ce titre, ils ont pris l'initiative de réfléchir ensemble à soutenir et accélérer la réalisation d'infrastructures structurantes, indispensables pour l'amélioration des conditions de déplacement en territoire frontalier.

Ces réflexions ont abouti à un projet d'accord de financement transfrontalier, objet de la présente délibération, qui détaille les conditions du soutien financier accordé aux projets de mobilités visés. Il s'appuie principalement sur les travaux du Projet d'agglomération 5ème génération du Grand Genève.

Les projets d'infrastructures concernés par le projet d'accord sont situés sur le territoire de Pays de Gex Agglomération, de Thonon Agglomération, d'Annemasse Agglomération, de la Communauté de communes du Genevois, du Grand Annecy et dans la vallée de l'Arve et bénéficient à leur population. Ils ont en outre un effet transfrontalier structurant pour réduire le flux de trafic motorisé à la frontière avec le canton de Genève.

Projet d'accord de financement transfrontalier

Le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain, Pays de Gex Agglomération, Thonon Agglomération, la Communauté de communes du Genevois et le Pôle métropolitain du Genevois français sont maîtres d'ouvrage de plusieurs projets répondant à ces critères et dont la mise en œuvre est prévue entre 2027 et 2030.

Dans ce contexte, les maîtres d'ouvrages précités et le canton de Genève ont établi une proposition d'accord, en annexe de la présente délibération, par lequel ils affirment leur volonté de financer conjointement des projets de mobilités transfrontaliers qui présentent un intérêt conjoint, franco-suisse.

Pour le Canton de Genève, le protocole d'accord fera l'objet d'un Projet de loi qui devra être adopté par le Grand Conseil (Parlement) genevois. Le dispositif s'inspire du mécanisme de la Confédération suisse avec les Projets d'agglomération.

Des conventions de financement seront par la suite établies par le Canton de Genève avec les Maîtres d'ouvrage afin d'arrêter les montants définitifs de sa part de financement et les modalités de versement de celle-ci.

Le total du financement suisse (financement genevois et fonds fédéraux d'agglomération) ne pourra excéder 50% du coût du projet hors taxes, au taux de change courant.

Modalités de financement du projet « Priorisation des transports publics sur l'axe 1005 Thonon-Genève »

Thonon Agglomération est maître d'ouvrage du projet de « Priorisation des transports publics sur l'axe 1005 Thonon-Genève » qui figure au Projet d'agglomération du Grand Genève de 5ème génération. Thonon Agglomération est ainsi concerné par la proposition d'accord de financement transfrontalier franco-genevois selon les modalités rédigées aux chapitres 3 et 5 du projet d'accord ci-annexé à la présente délibération.

A l'instar du Projet d'agglomération avec la Confédération suisse, le Maître d'ouvrage s'engage, en contrepartie des financements, à garantir la bonne réalisation du projet, ses pleins effets sur le système de transports transfrontalier, à se coordonner avec le Canton de Genève dans l'ouverture et le suivi du chantier pour minimiser l'impact sur les flux transfrontaliers.

THONON agglomération

Les engagements du Maître d'ouvrage sont pris sous réserve des éventuels recours.

VU le plan de financement prévisionnel du projet « Priorisation des transports publics sur l'axe 1005 Thonon-Genève » établi comme suit :

Projet	Maître d'ouvrage	Coût (MF HT / M€ HT)	Réalisation
Priorisation des transports publics sur l'axe 1005 Thonon-Genève	Thonon Agglomération	8.2 MF / 8.6 M€	2029-2030
Financier		Financement (MF HT / M€ HT)	Part du financement global
Département de Haute-Savoie		2.5 MF / 2.6 M€	30%
Thonon Agglomération		1.6 MF / 1.7 M€	20%
Confédération (via le Projet d'agglomération 5) – financement estimé		2.9 MF / 3.0 M€ (*)	35%
Canton de Genève		1.2 MF / 1.3 M€	15%

(*) : le financement fédéral est estimé sur la base d'un taux de financement de 35%. Les financements de la Confédération et du Canton de Genève seront ajustés selon le taux final du financement fédéral du Projet d'agglomération 5 en application de l'article 2 du présent accord, étant entendu que le canton de Genève ne supplantera pas totalement une éventuelle absence de financement fédéral.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

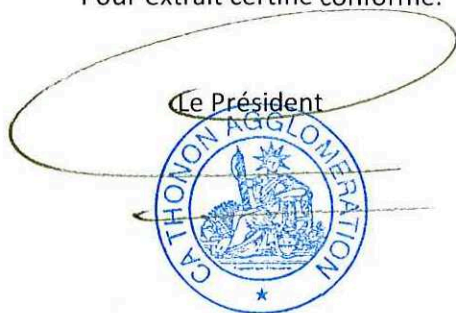
APPROUVE	l'accord sur les projets portant sur le financement d'infrastructures transfrontalières structurantes pour Genève situées en France » proposé aux maîtres d'ouvrages par la République et Canton de Genève, le Département de la Haute-Savoie et le Département de l'Ain, tel qu'annexé à la présente délibération.
S'ENGAGE	à la bonne réalisation du projet « Priorisation des transports publics sur l'axe 1005 Thonon-Genève » proposé dans l'accord de financement transfrontalier et selon les conditions précisées.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer l'accord de financement transfrontalier et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cet accord.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHÊNE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VANNER

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00250

**SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION POUR L'OPERATION "PETITES VILLES DE DEMAIN" -
Commune de Bons-en-Chablais**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
VU le courrier en date du 19/06/2024 par lequel le Préfet de la Haute-Savoie confirme l'intégration de la commune de Bons-en-Chablais au programme « Petites Villes de Demain »,
VU la délibération du conseil municipal de Bons-en-Chablais en date du 14/04/2025, autorisant notamment Monsieur le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » tripartite.

CONSIDERANT l'implication de la Ville de Bons-En-Chablais dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), il est exposé au conseil municipal que dans ce cadre, les différentes parties se sont engagées à mettre en œuvre sous 18 mois, à compter de la date de labélisation, une convention cadre, dont la durée est fixée à une période minimale de 5 ans.

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention cadre entre l'Etat/Thonon Agglomération et la commune, afin de définir les axes stratégiques et le plan d'actions associé, dont un nouveau projet demeure ci-annexé.

CONSIDERANT la nécessité de redimensionner la convention pour être en cohérence avec le calendrier fixant la fin du dispositif PVD en mars 2026.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est demandé par les services de l'Etat à ce que les études financées dans le cadre du présent dispositif soient livrées au plus tard au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les axes proposés et de valider le plan d'actions présenté dans le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain », annexé à la présente délibération, ainsi que les différentes annexes.

INDIQUE que Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet, notamment le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain ».

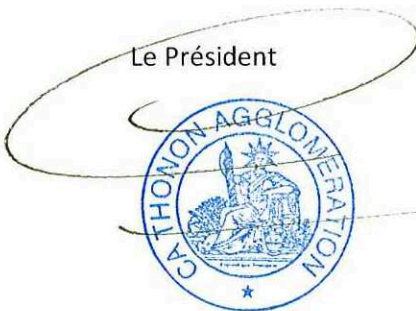
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **06 NOV. 2025**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00251

MAISON DES ADOLESCENTS - Demande de subvention 2025

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la demande de subvention de 22 000 € adressée à Thonon agglomération par l'EPSM 74 pour le soutien au fonctionnement de l'antenne de la Maison des adolescents « Rouge Cargo » à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT que le Point écoute jeunes est un service de la MDA reconnu et fréquenté par les jeunes du territoire.

CONSIDERANT que l'antenne de la Maison des Adolescents propose une offre de services publics qui répond à des besoins avérés des jeunes du territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 22 000 € à l'EPSM 74 correspondant à la demande de subvention adressée par l'EPSM 74.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

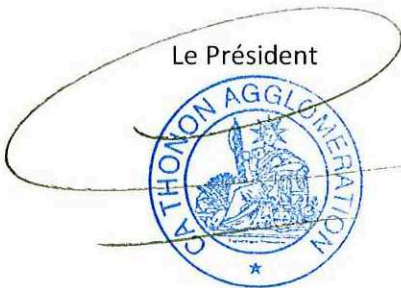
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2025**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **06 NOV. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. GIL THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

THONON agglomération

N° CC2025.00252

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE BONS EN CHABLAIS

VU Le Code général des collectivités territoriales,
VU Le Code des transports,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la présentation faite au bureau communautaire de l'agglomération du 16 septembre 2025
VU la délibération du 13 octobre 2025 du Conseil Municipal de Bons-en-Chablais approuvant la présente convention de financement.

CONSIDERANT la réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal sur la commune de Bons-en-Chablais
CONSIDERANT le plan de financement détaillé dans ladite convention relative aux études préliminaires du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Bons-en-Chablais

Monsieur le Président indique que Thonon Agglomération et la commune de Bons-en-Chablais mènent depuis plusieurs années une réflexion sur le quartier de la gare de Bons-en-Chablais. Plusieurs études ont été lancées et n'ont pas abouti à une mise en œuvre opérationnelle.

Une étude de programmation a été réalisée en 2024 par le groupement de bureaux d'études EPODE et ISERAMO. Cette étude a permis de d'établir un diagnostic partagé du secteur, d'établir des scénarios et de valider un préprogramme.

Les objectifs du projet d'aménagement du PEM sont les suivants :

- Développer les modes actifs et les transports en commun pour inciter les voyageurs au report modal,
- Augmenter la capacité de stationnement vélos en créant des consignes collectives et individuelles,
- Augmenter la capacité de stationnement VL du PEM en créant un P+R payant, avec une tarification cohérente avec celles des autres gares du Chablais,
- Veiller au bon dimensionnement et fonctionnement des connexions permettant d'accéder à la RD20 afin de ne pas saturer le réseau aux heures de pointe,
- Requalifier l'entrée de ville (RD20),
- Valoriser la halle de la Grenette en imaginant des fonctionnalités adaptées,
- Réouvrir le bâtiment voyageurs en y implantant des services aux usagers,
- Soigner la requalification urbaine et paysagère du site,
- Conserver, dans la mesure du possible, les arbres existants, et revégétaliser le site,
- Préserver des espaces naturels et désimperméabiliser le sol à chaque fois que cela est possible,
- Améliorer la sûreté du site

Puis il présente le projet de convention permettant le financement des études préliminaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE	le projet de convention relative au financement des études préliminaires du Pôle d'Echanges Multimodal avec un coût estimatif pour Thonon Agglomération de 80 000 € HT.
PRECISE	que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa bonne application.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **06 NOV. 2025**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON

agglomération

N° CC2025.00253

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE N° MAPA-2025-26(EAU) - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE ET RESTRUCTURATION DES RESEAUX - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment l'article L2123-1-1° et suivant relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA),
VU les dispositions des articles R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives à la procédure adaptée.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser en eau potable ce secteur de Thonon.
CONSIDERANT la nécessité de regrouper les sources existantes de Folle Aval et Chable vers un nouveau réservoir commun.
CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre notifié au Cabinet MONTMASSON (74940 ANNECY-LE-VIEUX) le 30 mai 2023.
CONSIDERANT la part de financement des travaux portée par le Département à hauteur de 15 % du montant des travaux.
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 13 août 2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.
CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots (lot 1 : Génie civil et terrassements réservoir, lot 2 : Réseaux et regards et lot 3 : Equipements réservoir).
CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 18 mois pour le lot 1, de 7 mois pour le lot 2 et de 6 mois pour le lot 3.
CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification.
CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.
CONSIDERANT le résultat du classement des offres.
CONSIDERANT la décision de la commission pour avis du 21 octobre 2025 portant attribution des 3 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Attributaire	Montant estimatif (en €HT) selon DQE	Prix global forfaitaire (en €TTC)
Lot 1 : Génie Civil et terrassements réservoir	Groupement MAURO (73290 La Motte-Servolex)	1 360 000,00	1 632 000,00
Lot 2 : Réseaux et regards	COLAS France – PERRIER 74 (74550 Perrignier)	373 165,90	447 799,08
Lot 3 : Equipements réservoir	PAVELEC (69440 Saint Laurent d'Agny)	203 806,00	244 567,20

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de leur exécution.

PRÉCISE que les prestations objet du lot 1 seront rémunérées par application des prix unitaires du BPU fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

THONON agglomération

PRÉCISE que les prestations objet des lots 2 et 3 seront rémunérées par application du prix global forfaitaire fixé pour chaque lot par le titulaire dans son offre.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 06 NOV. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00254

PROGRAMME SCOLAIRE ECO POUSSE 2025-2026 - Signature de la convention

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'intérêt du programme Eco Pousse (anciennement Watty à l'école) au regard des objectifs de sensibilisation du PCAET et de transition énergétique du territoire, et sa correspondance avec l'action 3.2.2 « Améliorer la connaissance locale des enjeux climat-air-énergie et sensibiliser la population » du PCAET de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'engouement autour du programme et les bilans positifs constatés, étant donné les retours des écoles et du nombre de classes inscrites chaque année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de la convention de partenariat de la FNCCR et Eco Co2 pour le compte des communes engagées dans le programme.
APPROUVE	le cofinancement par l'agglomération du déploiement du programme Eco Pousse pour l'année scolaire 2025-2026 dans 53 classes du territoire.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer ladite convention.
AUTORISE	Thonon Agglomération à refacturer aux communes ou coopératives scolaires ou associations de parents d'élèves ou syndicats des écoles engagés dans l'animation Eco Pousse pour l'année scolaire 2025-2026, l'équivalent de 50 % du reste à charge conformément aux lignes de partage de financement définies pour la mise en place du programme.
PRECISE	que les sommes nécessaires seront inscrites au budget principal 2026 de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 06 NOV. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00255

COMMANDE PUBLIQUE / GROUPEMENT D'ACHETEURS APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2025-11(PAT) / MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTEE N° AOO-2025-11(PAT) – MAINTENANCE ET FOURNITURE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du CCP relatifs à la constitution d'un groupement de commandes selon des règles de fonctionnement définies dans une convention constitutive de groupement annexée,

VU la délibération n°CC2025.00165 du 24 juin 2025 de Thonon Agglomération relative à la constitution d'un groupement de commandes,

VU la délibération n°CM250519_014 du 19 mai 2025 de la Commune de Thonon-les-Bains relative à la constitution d'un groupement de commandes,

VU la délibération n°DEL250520_12 du 20 mai 2025 du Centre d'Action Sociale de la Ville de Thonon relative à la constitution d'un groupement de commandes,

VU la convention constitutive de groupement de commandes entre Thonon Agglomération, la Commune de Thonon-les-Bains et son C.C.A.S

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les marchés définis sous la forme d'accords-cadres avec maximum passés en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande,

CONSIDERANT les besoins de Thonon Agglomération, de la Commune de Thonon-les-Bains et de son C.C.A.S en matière de prestations de maintenance et de fourniture de moyens de lutte contre l'incendie,

CONSIDERANT l'intérêt de constituer un groupement d'achat dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle pour ces prestations de service,

CONSIDERANT Thonon Agglomération agissant en qualité de coordinateur du groupement,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 09 juillet 2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans fermes,

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à la notification,

CONSIDERANT les offres réceptionnées,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation,

CONSIDERANT le résultat du classement des offres,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2025 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre AOO-2025-11(PAT) attribué à l'entreprise SARL SECOURISK, 74200 Thonon-les-Bains pour un montant de 191 585,92 € HT (TVA 20 %), soit 229 903,10 € TTC, pour le compte des trois membres du groupement (Thonon Agglomération, la ville de Thonon- Les-Bains et son CCAS).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution selon les modalités prévues par la convention du groupement.

THONON agglomération

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **06 NOV. 2025**

Publié sur le site internet de l'agglomération, le **06 NOV. 2025**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE

SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC

donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00256

**COMMANDE PUBLIQUE / PREVENTION VALORISATION DES DECHETS APPEL D'OFFRES OUVERT N°
AOO-2025-41(DEC) – EXPLOITATION DES QUATRE DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DE THONON
AGGLOMERATION - Autorisation de signature du marché**

Un marché global pour l'exploitation des 4 déchetteries de Thonon Agglomération a été notifié le 01/10/2023 pour une durée ferme de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans. Une prise en charge opérationnelle par les éco-organismes agréés par l'Etat OCAB et VALOBAT était prévue à compter du 01/10/2025 pour les lots 8 bois et le lot 9 plâtre dans les déchetteries de Bons-en-Chablais et de Douvaine. Ainsi, les lots n'ont pas été reconduits.

Cependant, la filière PMCB, Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, dont la gestion du bois et du plâtre fait partie, connaît une crise majeure. Les entreprises qui mettent sur le marché certains produits refusent de payer leur écocontribution et les éco-organismes se sont désengagés en septembre dernier.

Compte-tenu de ces difficultés, la collectivité doit relancer un marché global pour la location de benne, l'enlèvement et le traitement du bois et du plâtre issus des quatre déchetteries, pour le 17 novembre 2025.

Ce nouveau marché est fixé pour une durée ferme de 22 mois. Ce lot sera ensuite « réintégré » dans un futur marché alloti.

Description succincte : *l'exploitation des déchetteries consiste en la location de bennes, l'enlèvement, le transport et traitement du bois et du plâtre sur les quatre déchetteries de Allinges (74200), Bons-en-Chablais (74890), Douvaine (74140) et Sciez (74140).*

Pour précision : *Les filières REP « responsabilité élargie du producteur » : ameublement, déchets électroniques, jouets, articles de bricolage et de jardinage, ne sont pas concernées par le présent marché.*

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande,

VU la délibération n° 2024.00140 du 30 avril 2024 pour contractualiser avec les éco-organismes correspondants : VALOBAT pour la collecte et OCAB, organisme coordonnateur pour la partie administrative et financière.

CONSIDERANT la nécessité de maintenir un service de location, enlèvement de bennes et traitement du bois et du plâtre issus des déchetteries.

CONSIDERANT le précédent accord-cadre AOO-2023-26(DEC) notifié le 02/10/2023 pour une durée ferme de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans.

CONSIDERANT la prise en charge opérationnelle par les éco-organismes agréés par l'Etat OCAB et VALOBAT à compter du 01/10/2025.

CONSIDERANT la dénonciation des lots 8 bois et 9 plâtre.

CONSIDERANT le désengagement des deux éco-organismes précités.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 18/09/2025 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 2 lots.

THONON agglomération

CONSIDERANT la durée de l'accord-cadre de 23 mois.

CONSIDERANT la prise d'effet du marché au 17/11/2025.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 28/10/2025 portant attribution des 2 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 2 lots présentés dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Attributaire	Montant maximum en € HT par année
01 - Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement du bois	EXCOFFIER RECYCLAGE SAS 74350 VILLY-LE-PELLOUX	420 000,00
02 - Locations de bennes, enlèvement, transport et traitement du plâtre	SAS CHABLAIS SERVICE PROPRETE 74890 BRENTHONNE	100 000,00

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 06 NOV. 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00257

DEFINITION DES NOUVEAUX CYCLES DE TRAVAIL DES GARDIENS DE GYMNASSE LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE – Période de permanence, période d'activité

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article R. 2124-65,
VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L721-1,
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,
VU Le décret du 25 août 2000 relatif aux garanties minimales de temps de travail,
VU l'avis favorable du CST en sa séance du 30 juin 2025.

CONSIDERANT que le temps de travail est soumis à la réglementation du code de la fonction publique : amplitude maximale de la journée de travail (pause incluse) fixée à 12 heures, repos journalier de minimum 11 heures, repos hebdomadaire obligatoire de 35 heures minimum et que les agents logés pour nécessité de service sur un poste de gardien ne sont pas assujettis aux 1607 heures de travail effectif sur site.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer une présence adaptée aux horaires d'ouverture des gymnases et aux besoins des associations/usagers.

CONSIDERANT que dans une perspective d'amélioration du service public et de sa continuité d'une part et de meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, il est nécessaire de préciser les cycles horaires de travail des gardiens de gymnase, selon un cycle de travail effectif et un cycle de permanence.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PREND acte de l'annualisation du temps de travail des gardiens de gymnase logés pour nécessité de service.
- PREND acte que le temps de travail annuel des gardiens logés est défini comme suit :
- 1272 heures de temps de travail effectif, en présentiel avec des tâches actives sur le site,
 - 1272 heures de gardiennage, comprenant une surveillance, et impliquant d'être présent dans le logement (ou à proximité) pour interventions éventuelles,
 - 32 heures pour des missions complémentaires non prévisible (par exemple : sorties d'astreinte, travaux sur les différents gymnases, remplacement ...).
- PREND acte que chaque gardien effectuera tous les quinze jours, une permanence étendue aux trois gymnases gérés par l'agglomération, du vendredi soir au dimanche, permanence pendant laquelle il sera mis à disposition du gardien concerné un véhicule de service avec remisage à domicile.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 06 NOV. 2025

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 15
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 21/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : EXCELSIOR - Place Henry Bordeaux - 74200 THONON-LES-BAINS sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric Gerdil (est arrivé après la délibération n° 2025.00255)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE (est arrivé après la délibération n° 2025.00248), Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à Mme Fatima BOUVIER
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE
SCIEZ : M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

CERVENS : M. Gil THOMAS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2025.00258

**MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE DE LA VILLE DE THONON-LES-BAINS
AUPRES DE THONON AGGLOMERATION**

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

CONSIDERANT la nécessité de renforcer l'équipe de la Direction des Ressources Humaines de Thonon Agglomération, il est aujourd'hui proposé de mettre à disposition auprès de Thonon Agglomération les compétences d'un agent de la Ville, à partir du 1er novembre 2025, pour une durée initiale d'un an renouvelable.

A compter de cette date, l'agent concerné demeure statutairement employé par la commune, selon les conditions de statut, d'emploi et de rémunération qui sont les siens et il est mis à disposition auprès de Thonon Agglomération selon les conditions ci-exposées en annexe, dans la convention afférente.

Thonon Agglomération procédera au remboursement de la Ville de Thonon-les-Bains conformément aux modalités exposées dans la convention afférente.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Ville de Thonon-les-Bains, auprès de Thonon Agglomération, pour une durée d'un an renouvelable, à partir du 1er novembre 2025, pour exercer les fonctions de Chargé(e) des Ressources Humaines.

AUTORISE Monsieur Jean-Claude TERRIER, 3^{ème} Vice-Président à signer et à exécuter la convention de mise à disposition.

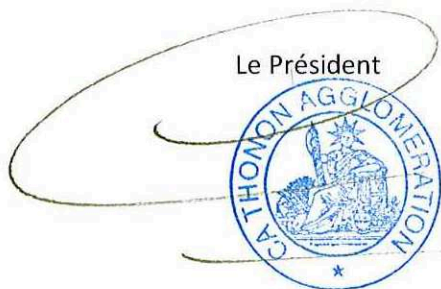
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 06 NOV. 2025
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 06 NOV. 2025